

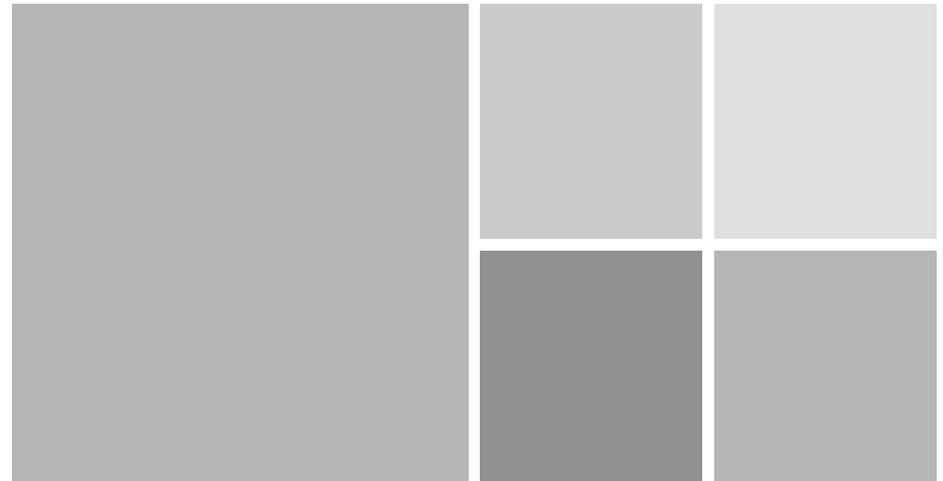
PLUi-H DE L'OISE PICARDE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

PHASE DIAGNOSTIC

**Synthèse des Enjeux
Organisation territoriale
Equipements - Services**

Vendredi 6 Octobre 2023



➤ Formulation des enjeux d'aménagement et de développement posés :

1/ Réfléchir à la définition d'une armature urbaine pertinente pour l'Oise Picarde à l'horizon 2035 afin de :

- Apporter une réponse optimisée aux besoins actuels et futurs des habitants et autres acteurs du territoire, en tenant compte des dynamiques de développement différenciées qui sont actuellement observées sur le territoire.
- Éviter le risque « d'éclatement spatial » du fonctionnement de l'Oise Picarde, territoire rural soumis à des attractivités exercées par les pôles urbains limitrophes mieux équipés et pourvoyeurs d'emplois.
- Optimiser les déplacements actuellement constatés au quotidien, à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire, et contribuer positivement à la réduction des émissions de CO2 et autres polluants néfastes à l'environnement, à la perte de temps et d'argent dans les transports impactant la qualité de vie des habitants.

2/ S'appuyer sur cette armature urbaine pour organiser le fonctionnement du territoire à l'horizon 2035, à savoir :

- La quantité et la localisation des équipements et services proposés ; la répartition de l'offre en logements (nombre, typologie, statut d'occupation) ; les sites à mobiliser pour assurer le développement économique et touristique ; les lieux à préserver au regard de leur rôle dans la qualité du cadre de vie offert ; ...

➤ **Les pistes de réflexion à développer lors de la phase PADD :**

- L'armature urbaine à définir s'appuie-t-elle uniquement sur celle prévue au SCOT en cours ou peut-elle aller plus loin (proposer plusieurs scénarios plausibles pour aider à retenir le scénario qui répondrait au mieux au projet territorial souhaité par les élus) en veillant à rester compatible avec ce document de cadrage ?
- En dehors des communes déjà ciblées au SCOT, quelles autres communes pourraient jouer un rôle dans l'armature urbaine à proposer ? Avec quelle justification ?
- Faut-il clairement exposer les « droits » et les « devoirs » des communes structurantes qui seront identifiées au PLUi-H, mais aussi les limites aux possibilités de développement des autres communes ?
- Au sujet des complémentarités à mettre en place avec les EPCI voisins, sur quelles thématiques porteront-elles, à partir de quels outils (ceux du PETR ? Autres ?), à quelle échéance et avec quels impacts sur le contenu du PLUi-H à déterminer d'ici 2025 ?
- Quels outils ou mesures activés directement au PLUi-H pour faciliter la mise en œuvre de l'armature urbaine (règle visant à maintenir les locaux actuellement destinés à des commerces de proximité, emplacements réservés ou autres actions foncières sur les emprises vouées à des équipements à créer ou à agrandir, adapter le règlement écrit du PLUi-H, justifier les zones AU proposées, etc.) ?

...

➤ **Formulation des enjeux d'aménagement et de développement posés :**

1/ Veiller au maintien d'un bon niveau d'équipements et de services aux habitants afin de :

- Continuer à répondre aux besoins exprimés localement, anticiper les besoins à venir au regard des caractéristiques de la population en place et du profil des ménages qui pourraient s'installer.
- Garantir une bonne attractivité du territoire pour les ménages à la recherche d'une implantation résidentielle entre Beauvais et Amiens, dans un territoire rural au cadre de vie préservé.

2/ Envisager une optimisation du fonctionnement des équipements et services existants, voire l'accueil de nouveaux, à savoir :

- Agir sur les solutions de transports proposés aux personnes les plus captives et les personnes les plus éloignées.
- Interroger les possibilités d'apport de services jusque dans les villages.
- Étudier les conditions d'une évolution de l'organisation scolaire (écoles) du territoire en mesure d'apporter un service adapté aux besoins d'apprentissage des enfants et aux attentes des parents. Réfléchir à la question d'une offre de niveau lycée.
- Renforcer les équipements et services existants et déterminer quels nouveaux équipements et services mettre en place notamment concernant la petite-enfance qui est l'axe à prioriser.
- Lister et localiser les nouveaux équipements qui seraient à prévoir à l'horizon 2035. Réfléchir aux moyens financiers disponibles ou mobilisables pour gérer les équipements et les services.

➤ **Les pistes de réflexion à développer lors de la phase PADD :**

- Identifier des équipements et des services d'intérêt communautaire à conforter (petite enfance par exemple ?) ou encore à créer (équipement ou service culturel par exemple ?) d'ici 2035, pour répondre aux attentes des habitants et en tirer les conséquences sur le choix de leur localisation et de leur fonctionnement ?
- Pour les grands équipements d'intérêt communautaire (existants et futurs) et les services essentiels (santé par exemple), veiller à ce que les conditions d'accès soient optimales depuis les différentes communes du territoire ?
- Dans l'hypothèse où des services à la population seraient apportés localement, quid des moyens à mobiliser pour avoir des locaux adaptés à leur accueil ?
- Peut-il y avoir des équipements et/ou des services ouverts aux habitants de l'Oise Picarde dont la mise en place ou encore la localisation serait portée avec un ou plusieurs EPCI voisins ?
- Accompagner les réflexions, voire fixer les modalités, visant à une optimisation du fonctionnement des équipements et/ou services déployés localement (à l'échelle de quelques communes) afin d'apporter une réponse la plus adaptée possible à leurs utilisateurs ?

...